



**VILLE**  
**de**  
**MONTBONNOT**  
**SAINT-MARTIN**  
**(38330)**

**N° 01-01-2024-022**

Nombre de conseillers en exercice	29
présents	25
votants	29
nombre de voix pour	29
nombre de voix contre	0
abstention	0
NPPV	0

**OBJET :**

**Convention de financement du Réseau d'Aides Spécialisées aux élèves en Difficultés (RASED)**

Certifié exécutoire

Publié sur le site Internet [www.montbonnot.fr](http://www.montbonnot.fr) et inséré au registre des délibérations de la commune de Montbonnot-Saint-Martin  
le : 02/04/2024

République Française  
Département de l'Isère  
Arrondissement de Grenoble  
Canton de Meylan

Envoyé en préfecture le 29/03/2024

Reçu en préfecture le 29/03/2024

Publié le

ID : 038-213802499-20240326-01\_01\_2024\_022-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt quatre

le 26 mars

le conseil municipal de la commune de MONTBONNOT-SAINT-MARTIN dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. Dominique BONNET, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 15 mars 2024

**Présents :** M. BONNET, Maire - Mmes Caroline HALLE, Laurence LE BARRILLEC, Marie-Béatrice MATHIEU, Virginie SONJON - MM Roger BOIS, Jean-François CLAPPAZ, Patrick DESCHARRIERES, Gilles FARRUGIA, Adjoint(e)s - Mmes Véronique BRULEBOIS-VIOTTO, Marie-France CARRE, Catherine FAVAND, Nadine HEILLIETTE, Anne-Marie SPALANZANI - MM Claude BAUSSAND, Jean-Franck BARONI, Laurent COQUET, Alexis ISAAC, Paul KLEIN, Daniel LEIFFLEN, Alain MAFFET, Stéphane MOUNIER, Jean-Baptiste PERIN, Michel PINERI, Jérôme VINTI.

**Pouvoirs :** Mmes Christine CARBONE (pouvoir à Véronique BRULEBOIS-VIOTTO), Flavie PARENDEL (pouvoir à Caroline HALLE), Nathalie THIBAUT (pouvoir à Jean-François CLAPPAZ), Monsieur Xavier VIGNON (pouvoir à Roger BOIS).

*M. Patrick DESCHARRIERES est nommé secrétaire.*

Madame Laurence Le BARRILLEC, Adjointe aux affaires scolaires informe le conseil municipal que conformément à l'article L212-4 du Code de l'Education, les dépenses de fonctionnement du Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficultés (RASED) sont à la charge des communes.

Il revient donc à l'ensemble des communes concernées : Bernin, Biviers, Corenc, Montbonnot-Saint-Martin, Saint-Ismier, Saint-Nazaire-les-Eymes, Plateau des petites roches de définir par une convention les modalités de ce financement.

Cette nouvelle convention est établie par la commune de Bernin, elle précise les charges supplétives et l'investissement nécessaires au bon fonctionnement du dispositif.

Pour 2024 cela représente un coût de 1.90€ par élève. Ce montant sera réévalué chaque année.

Monsieur le Maire est chargé de signer cette convention et tous les autres documents nécessaires.

**Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, approuve cette délibération.**



Le secrétaire de séance,  
Patrick DESCHARRIERES

Fait à Montbonnot-Saint-Martin,  
les jour, mois et an susdits  
Le Maire,  
Dominique BONNET

*Annexe : Convention RASED*